

Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile Lique Voile Sud



Instructions de courses Trophée CVAT2024 08 juin 2024

INSCRIPTIONS

L'épreuve est ouverte aux voiliers des classes Osiris : A, B, C, D, L, R1, R2, R3 et R4,

Les bateaux des classes A, B sont invité s à s'inscrire en classe P.

Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFV à l'annexe G des Règles de Course de l'ISAF).

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent accepte en outre de se soumettre aux règles citées au chapitre des RCV 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

Le skipper devra fournir une licence FFV.

Le skipper devra fournir la liste de ses équipiers et s'assurer que tous sont titulaires d'une licence FFV à jour.

Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord un pavillon blanc pour les classes P, un pavillon « C » pour les autres classes.

Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce pavillon distinctif.

1. REGLES

1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans :

Les Règles d'Initiation à la Régate conformément à la décision du CVAT,

Les prescriptions de la FFV,

Les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elle est modifiée par ces ICs,

Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux lorsqu'ils sont applicables,

Les règles spécifiques au CVAT

L'avis de course

Les présentes instructions de course.

Chaque règle énumérée ci-dessus prévaut sur la précédente.

1.2. L'épreuve est classée en catégorie C de publicité

2. AVIS AUX CONCURENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur CVAT Tableau Officiel Whatsapp :

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il doit prendre effet sur CVAT Tableau Officiel.

4. SIGNAUX FAIT A TERRE

4.1 sans objet.

5. PROGRAMME DES COURSES

Samedi 8 juin 2024 1 courses sera courue si possible Samedi 8 juin 2024 à 11h00 1er signal d'avertissement.

6. DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

CLASSES	FLAMME NUMERIQUE
P (P1 / P2)	Pavillon Blanc
C-D1 / D2	Flamme 1
R1R2-L / R3-R4	Flamme 2

D1 : voiliers du groupe D ayant un RTG ≤ 22 brut, D2 : voiliers du groupe D ayant un RTG > 22 brut

7. DEFINITION DE L'EMPLACEMENT DE LA ZONE DE COURSE

De la grande rade de Toulon à la Baie des Sablettes.

8. PARCOURS

Voir Annexe PARCOURS

9. DESCRIPTION DES MARQUES

9.1 De parcours : Bouées cylindriques rouges et Marques Spéciales suivantes

Nom / Description	Latitude N	Longitude E	Sonde (m)	Type de marque
Marque spéciale "Milieu" La Renardière	43°03.674	005°55.327	56	Marque Spéciale
Marque spéciale "Sud" La Renardière	43°03.372	005°55.257	70	Marque Spéciale
Marque spéciale Sud Cépet	43°03.214	005°56.775	85	Marque Spéciale
Sainte Marguerite	43°05.346	005°59.595	45	Marque Spéciale

9.2 De départ : Bouée blanche CCIV/CVAT9.3 D'arrivée : Bouée blanche CCIV/CVAT

10. DEPART

10.1 Départ : Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement envoyé

5 minutes avant le départ

TEMPS	SIGNAUX	SIGNIFICATION
H – 5'	Pavillon de classe, avec un signal sonore	Avertissement
H – 4'	Pavillon P ou I ou U ou Z ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
H – 1'	Affalé de P ou I ou U ou Z ou Noir avec un signal sonore	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de classe affalé, avec un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération. Le départ des groupes de classes successifs sera donné à n'importe quel moment à partir du signal de départ du groupe de classe précédent en envoyant le signal d'avertissement du groupe de classe suivant.

Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné. En cas d'infraction délibérée, les bateaux concernés seront pénalisés. Les pénalités pourront aller jusqu'à l'exclusion de la course ou de l'épreuve.

10.2 Définition ligne de départ :

La ligne de départ sera matérialisée à tribord par le mat du bateau du comité de course portant un pavillon orange et à bâbord par une bouée cylindrique blanche siglée CVAT

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS. CETTE REGLE NE S'APPLIQUERA PAS.

12. DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE

Elle est matérialisée par le mât du bateau du comité de course arborant un pavillon bleu et la bouée définie à l'article 9.3.

13. SYSTEME DE PENALITE:

Pour les infractions aux règles du chapitre 2 des Règles de Course de l'ISAF :

La pénalité de rotation sera de 360° soit une manœuvre comprenant successivement et rapidement un virement de bord, un empannage. Cette pénalité sera effectuée après s'être largement écarté des autres bateaux, et aussitôt que possible après l'incident. Quand un bateau effectue la pénalité sur ou près de la ligne d'arrivée, il doit se trouver entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir. Ceci modifie les règles 44.1 et 44.2.

Tous les concurrents ayant effectués une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite dès que possible.

Pénalité de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : 360°

Reconnue ou non, une infraction aux règles pourra être sanctionnée d'une pénalité de 20%.

En application des RIR, le président Comité de Courses et le Mouilleur sont arbitres et pourront demander l'application de pénalité en cas de fautes délibérées notamment lors au départ et aux passages de bouées.

14. TEMPS LIMITE POUR FINIR

Heure de fermeture de la ligne d'arrivée : 16h30 afin de permettre à chacun d'être présent à la soirée CVAT.

15. RECLAMATIONS. RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

Les réclamations doivent clairement annoncées auprès du bateau du Comité de Course aussitôt que possible en dehors des périodes de procédures de départ et d'arrivée et au plus tard au moment de la fermeture de la ligne d'arrivée de la dernière course.

Les litiges seront traités dans les 30 minutes précédant la proclamation des résultats. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

L'instruction des réclamations s'effectuera au 1er étage de la base nautique au plus tard à 18h.

16. CLASSEMENT

Nombre de course pour valider l'épreuve : 1

Le classement sera fait par course sur le système de points à minima.

En cohérence avec le classement CVAT, les classes seront regroupées de la façon suivante,

Groupe 1 classe C et D1	Groupe 2 classe D2	Groupe 3 classe R2 et L
Groupe 4 classe R3 et R4	Groupe 5 P	

Des regroupements différents pourront être faits pour conserver un minimum de 7 bateaux par groupe.

17. REGLE DE SECURITE.

17.1 Les bateaux participant à cette régate doivent être équipés d'une VHF en bon état de marche.

Celle-ci devra être en veille 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course et à l'arrivée au port.

De plus pour tous les bateaux de la classe « L » le port du gilet de sauvetage ou tout autre système de flottabilité est obligatoire 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course.

17.2 Abandons

Tout bateau qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course, par téléphone ou par VHF au comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le comité de réclamation pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

Canal de vacation Radio : CANAL 72.

Contact du Yacht Club des Sablettes: Téléphone: 04 94 30 52 49 / sms ou whatsapp 06 62 09 24 95 (F. Gautier)

17.4 Matériel de sécurité

Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par sa catégorie de navigation et ses règles de classes. De plus le skipper devra veiller au bon état de fonctionnement de celui-ci.

18. CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classes et aux instructions de course.

Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à 18h le jour des régates.

19. EVACUTION DES DETRITUS

Un bateau ne doit jeter aucun détritus à l'eau.

20. REMISE DES PRIX A PARTIR DE 18H30 AU YACHT CLUB DES SABLETTES, dès 19h début de la soirée CVAT.

21. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir Règle 4 des RCV 2013,2016 Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

22. MONTANT DE L'INSCRIPTION: 35 EUROS au bénéfice du CVAT.

Nota: Les inscriptions se font en ligne lien accessible depuis le site du YCSablettes et valent engagement que l'ensemble de l'équipage est en règle avec les prescriptions fédérales.

Date limite d'inscription le 7 juin 2024 à 17h00.

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Jean-Renaud DANIEL

Président du comité de réclamation :





Annexe Parcours

Bouée de parcours : Bouée sphérique Rouge et Marques Spéciales suivantes :

Nom / Description	Latitude N	Longitude E	Sonde (m)	Type de marque
Marque spéciale "Milieu" La Renardière	43°03.674	005°55.327	56	Marque Spéciale
Marque spéciale "Sud" La Renardière	43°03.372	005°55.257	70	Marque Spéciale
Marque spéciale Sud Cépet	43°03.214	005°56.775	85	Marque Spéciale
Sainte Marguerite	43°05.346	005°59.595	45	Marque Spéciale

Bouée nord Deux Frères: Bouée mouillée position 43°03,30'N et 05°52,1'E approximativement

Bouée départ : Bouée blanche CCIV/CVAT
Bouée d'arrivée : Bouée blanche CCIV/CVAT

Zone d'exclusion : le chenal est une zone d'exclusion pendant la durée de la régate

Tout bateau entrant dans la zone d'exclusion doit en sortir au plus court et effectuer une

pénalité (360°)

Parcours 1 : Départ puis bouée de dégagement selon condition météo

Bouée Sainte Marguerite à Tribord

Bouée Sud Cépet à tribord

Porte entre Bouée Sud La Renardière à Bâbord et Bouée Milieu La Renardière à Tribord Bouée Rouge mouillée au nord des Deux Frères et Est Pointe des Jonquiers à Bâbord

Bouée Sud La Renardière à Bâbord

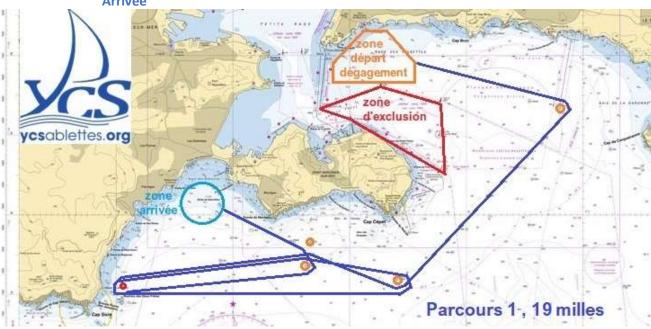
Bouée Sud Cépet à Bâbord

Porte entre Bouée Sud La Renardière à Bâbord et Bouée Milieu La Renardière à Tribord Bouée Rouge mouillée au nord des Deux Frères et Est Pointe des Jonquiers à Bâbord

Bouée Sud La Renardière à Bâbord

Bouée Milieu La Renardière à Tribord

Arrivée



Parcours 2 : Départ puis bouée de dégagement selon condition météo

Bouée Sainte Marguerite à Tribord

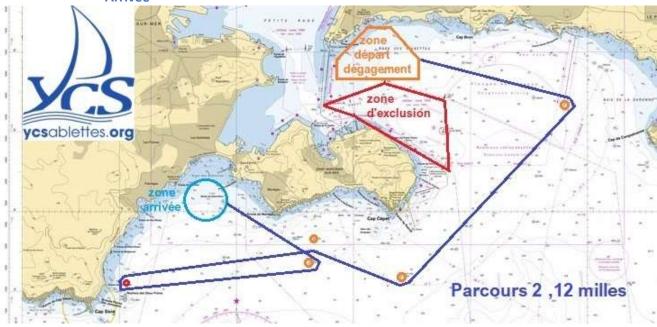
Bouée Sud Cépet à tribord

Porte entre Bouée Sud La Renardière à Bâbord et Bouée Milieu La Renardière à Tribord Bouée Rouge mouillée au nord des Deux Frères et Est Pointe des Jonquiers à Bâbord

Bouée Sud La Renardière à Bâbord

Bouée Milieu La Renardière à Tribord

Arrivée

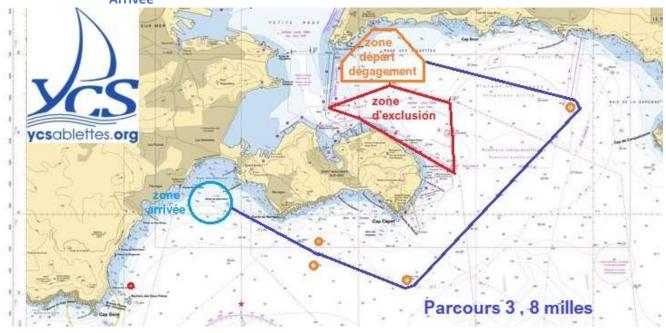


Parcours 3 : Départ puis bouée de dégagement selon condition météo

Bouée Sainte Marguerite à Tribord

Bouée Sud Cépet à tribord

Porte entre Bouée Sud La Renardière à Bâbord et Bouée Milieu La Renardière à Tribord Arrivée



Parcours 0 : Départ puis bouée de dégagement selon condition météo

Bouée Sainte Marguerite à Tribord

Bouée Sud Cépet à tribord

Porte entre Bouée Sud La Renardière à Bâbord et Bouée Milieu La Renardière à Tribord Bouée Rouge mouillée au nord des Deux Frères et Est Pointe des Jonquiers à Bâbord

Bouée Sud La Renardière à Bâbord

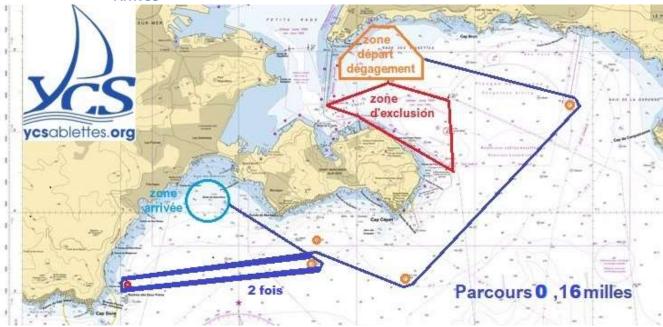
Bouée Milieu La Renardière à Tribord

Bouée Rouge mouillée au nord des Deux Frères et Est Pointe des Jonquiers à Bâbord

Bouée Sud La Renardière à Bâbord

Bouée Milieu La Renardière à Tribord

Arrivée



Les distances des parcours seront ajustées à la réalité pour les calculs des temps compensés



Les Règles d'Introduction à la Régate 2021-2024

Ces règles inspirées des RCV définissent les droits et devoirs des concurrents entre eux pendant cette compétition



- A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.
- B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.
- C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

Quelques définitions

Sous le vent et Au vent : Le côté sous le vent de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté au vent est l'autre côté.



Bâbord et Tribord : Vous êtes Bâbord ou Tribord en fonction de votre côté qui reçoit le vent.



2 - Même bord : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, <u>vous devez vous maintenir à l'écart de</u> <u>l'autre bateau :</u>

si vous êtes derrière lui



Engagement et Route libre Devant-Derrière :



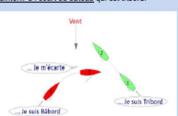


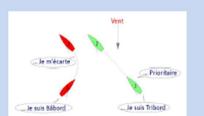
ou si vous êtes au vent



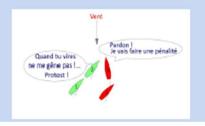
Règles quand les bateaux se rencontrent

1 - Bords opposés: Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes bâbord <u>vous devez vous</u> maintenir à l'écart du bateau qui est tribord.





3 - Changement de bord : Lorsque vous changez de bord en virant de bord, <u>vous devez vous maintenir à l'écart des</u> <u>autres bateaux.</u>



4 - Passer les marques et les obstacles : Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une marque ou un obstacle, mais ne s'applique pas :

à une marque de départ entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.



Pour passer <u>une marque ou un obstacle</u>, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) <u>la marque ou l'obstacle</u>, lorsqu'il(s) est(sont) :

engagé(s) entre vous et <u>la marque ou l'obstacle.</u>



5 - Modification de route : Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.



à une marque au vent quand ils naviguent au près sur des bords opposés.



devant yous.



Autres règles :

- 6 Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.
- 7 Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.
- 8 Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).
- 9 Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.
- 10 Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.
- 11 En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné. Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.

La place à laisser doit être suffisante pour que les bateaux engagés à l'intérieur puissent passer <u>la marque ou l'obstacle</u> en toute sécurité sans toucher.

Pour passer <u>une marque</u>, les positions « à l'intérieur/à l'extérieur » ou « devant/derrière » se jugent quand le premier bateau arrive dans la zone, c'est-à-dire à <u>3 longueurs de la marque (sauf pour les windsurfs)</u>

En cas de doute sur l'engagement, on considérera que les bateaux ne sont pas engagés.